

EL HASSEN BEN YOUSSEUF SY
EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre National des Experts
Comptables Mauritaniens.

MOHAMED OULD MOHAMED VALL
EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre National des
Experts Comptables Mauritaniens

**I.RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA
TELEDIFFUSION DE MAURITANIE (SA)
SUR L'EXERCICE ARRETE AU 31/12/2015.**

II. Etats Financiers Arrêtés au 31/12/2015

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

**I. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA
TELEDIFFUSION DE MAURITANIE (SA)
SUR L'EXERCICE ARRETE AU 31/12/2015.**



EL HASSEN BEN YOUSSEOUF SY
EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre National des Experts
Comptables Mauritaniens.

MOHAMED OULD MOHAMED VALL
EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre National des
Experts Comptables Mauritaniens

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE ARRETE AU 31/12/2015**

A

**Messieurs les Actionnaires de la
Télédiffusion de Mauritanie (SA)**

- 1. En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Télédiffusion de Mauritanie (SA), pour l'exercice s'étalant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015 tels que joints au présent rapport.**
- 2. Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes.**

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux Comptes.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes professionnelles de révision comptable. Ces normes requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

- 4. Un audit comporte également l'appréciation appropriée des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, à ce sujet, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.**

Les états financiers qui vous sont présentés et couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015 ont respecté d'une manière satisfaisante les conventions comptables de base et notamment celles de la permanence des méthodes, de la prudence et de l'unicité monétaire. Ces états présentent les indications suivantes :

Le Total net du bilan, arrêté au 31/12/2015 s'élève à	2 269 915 647,28 UM
Les Amortissements s'élèvent à	804 555 776,35 UM
Les Provisions pour créances douteuses en 2015 s'élèvent à	516 571 343,91 UM
L'Exercice s'est soldé par un résultat net déficitaire de	13 447 991,35 UM
Les revenus d'exploitation réalisés durant l'exercice 2015 sont de	1 815 620 296,50 UM
Les provisions constituées couvrent l'intégralité des créances douteuses et représentent une couverture de l'ensemble des risques de : 100%	

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS :

6. Compte tenu des travaux de contrôle, que nous avons effectués sur les comptes, nous certifions que les états financiers ci-annexés, visés par nos soins de la Télédiffusion de Mauritanie (SA) sont, à notre avis, sincères et réguliers pour tous les aspects significatifs et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables généralement admis.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES :

6. Nous avons examiné les informations financières et comptables contenues dans le rapport de gestion et nous n'avons aucune remarque à formuler sur leur conformité avec les comptes figurant dans les états financiers.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

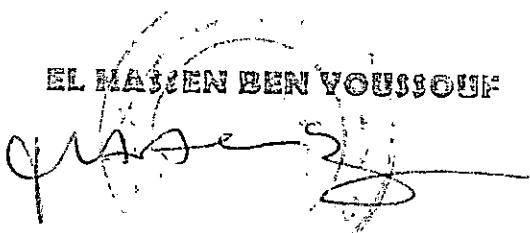
7. Nous n'avons relevé aucune opération ni observé aucun signe susceptibles de menacer la continuité de l'exploitation de la Télédiffusion de Mauritanie (SA).

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETÉ DES ETATS FINANCIERS

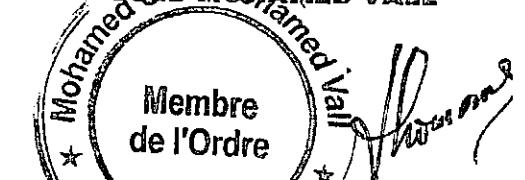
8. Nous n'avons eu connaissance d'aucun événement postérieur à l'arrêté des comptes pouvant avoir une influence significative sur l'arrêté des états financiers.

Nouakchott, le 18 Février 2016

EL HADJEN BEN YOUSSEF



MOHAMED BEN MOHAMED VALL



EL HASSEN BEN YOUSSEF JA
VALL
EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre National des Experts
Comptables Mauritaniens.

MOHAMED OULD MOHAMED
EXPERT COMPTABLE
Membre de l'Ordre National des
Experts Comptables Mauritaniens

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE ARRETE AU 31/12/2015
RELATIF AUX CONVENTIONS PREVUES PAR LES ARTICLES 439 ET 441 DE LA LOI
05/2000 DU 15 MARS 2000 PORTANT CODE DE COMMERCE

A

Messieurs les Actionnaires de la Télédiffusion de Mauritanie (SA)

Messieurs les actionnaires,

Les articles 439 et 441 de la loi du 15 mars 2000 stipulent que toute convention conclue par la société avec l'un de ses administrateurs ou avec une société appartenant à l'un de ses administrateurs ou dans laquelle celui-ci détient des actions ou dirigée par lui, doit être approuvée par le Conseil d'Administration qui en informe le ou les Commissaires aux comptes.

A cet effet, votre conseil d'Administration ne nous a fait part d'aucune convention qui lui a été soumise pour approbation.

Aussi nous n'avons constaté, durant nos travaux de vérification, aucune opération rentrant dans le cadre des articles en question.

Nouakchott, le 18 Février 2016

EL HASSEN BEN YOUSSEF

MOHAMED OULD MOHAMED VALL



II. Etats Financiers arrêtés au 31/12/2015

A handwritten signature consisting of a stylized 'H' or 'A' shape with a vertical line extending from its top.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF	BRUTS	AMORTISSEMENTS	NETS	TOTAUX PARTIELS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
_ Frais d'établissement	51 426 206,44	51 426 206,44	-	-
Total	51 426 206,44	51 426 206,44	-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				685 031 279,84
_ Constructions	15 936 100,00	1 126 387,74	14 809 712,26	
_ Amenagement des constructions	65 684 345,00	12 713 745,00	52 970 600,00	
_ Matériel d'exploitation	268 820 615,20	115 129 561,41	153 691 053,79	
_ Matériel d'Energie,eau et Froid	26 221 600,00	7 436 616,11	18 784 983,89	
_ Matériel de Téléphonie et de Transmission	5 812 102,55	220 349,00	5 591 753,55	
_ Apport Etat (Matériel TV transféreurs)	205 230 264,00	123 138 157,60	82 092 106,40	
_ Apport Etat (Matériel Radio transféreurs)	304 532 436,00	182 715 642,20	121 816 793,80	
_ Apport Etat (Plate Forme E,Ond)	24 237 300,00	14 542 380,00	9 694 920,00	
_ Apport Etat (Plate Forme Numérique)	406 000 000,00	243 600 000,00	162 400 000,00	
_ Matériel de transport	74 816 019,00	43 501 450,08	31 314 568,92	
_ Matériel de Bureau et informatique	20 071 100,00	4 021 712,16	16 049 387,84	
_ Mobilier de bureau	20 798 968,00	4 983 568,61	15 815 399,39	
Total	1 438 160 849,75	753 129 569,91	685 031 279,84	
VALEURS REALISABLES A COURT TERME ET DISPONIBLES				1 578 850 820,44
_ Clients solvables	1 142 586 669,85		1 142 586 669,85	
_ Clients douteux	904 819 977,00	516 571 343,91	388 248 633,09	
_ TVA déductible	9 497 705,34		9 497 705,34	
_ Chinguity Bank	36 505 473,35		36 505 473,35	
_ BPM	138 609,00		138 609,00	
_ Trésor Public	1 791 329,00		1 791 329,00	
_ Caisse	82 400,81		82 400,81	
Total	2 095 422 164,35	516 571 343,91	1 578 850 820,44	
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION				6 033 547,00
Charges constatées d'avance	5 904 747,00		5 904 747,00	
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	128 800,00		128 800,00	
Total	6 033 547,00		6 033 547,00	
TOTAL GENERAL				2 269 915 647,28

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

PASSIF	NETS	TOTAUX PARTIELS
CAPITAL		
_ Capital	1 100 000 000,00	<u>1 100 000 000,00</u>
REPORT A NOUVEAU		
_ Solde débiteur	-49 596 876,85	<u>-49 596 876,85</u>
RESULTAT NET EN ATTENTE D'AFFECTATION		
_ Résultat net de l'exercice : Perte	-13 447 991,35	<u>-13 447 991,35</u>
_ Résultats nets des exercices antérieurs: Perte		
	Total situation nette	1 036 955 131,80
SUBVENTION D'EQUIPEMENT		
_ Subvention d'équipement	694 529 900,00	<u>694 529 900,00</u>
_ Subvention d'équipement inscrite au compte de résultat	269 757 400,13	
	Total	424 772 499,87
DETTES A COURT TERME		
_ Client Créditeur	2 098 480,00	<u>2 098 480,00</u>
_ Fournisseurs locaux	369 417 253,00	
_ Fournisseurs étrangers		
_ Personnel et comptes rattachés	8 546 920,00	
_ Etat, Impôt et taxes IMF sur factures fournisseurs	18 082 115,00	
_ Etat impôts et taxes IMF/CA	51 989 110,61	
_ Etat impôts et taxes ITS	3 148 628,00	
_ Etat impôts et taxes TVA collectée	273 049 846,00	
_ Etat impôts et taxes IF et IRF	2 970 500,00	
_ Etat impôts et taxes TA	4 076 673,00	
_ Cnss	1 946 164,00	
_ Cnam	3 212 646,00	
_ Charges à payer	69 649 680,00	
	Total	808 188 015,61
		TOTAL GENERAL
		2 269 915 647,28

TABLEAU DE RESULTATS "DEBIT"

DEBIT	EXPLOITATION	HORS EXPLOIT.	TOTAL
<u>DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOIT.</u>			
Achats d'approvisionnements non stockés	152 734 603,92		152 734 603,92
Charges externes liées à l'investissement	51 283 506,68		51 283 506,68
Charges externes liées à l'activité	723 656 541,61		723 656 541,61
SOUS TOTAL CONSOMMATION INTERMEDIAIRES	927 674 652,21		927 674 652,21
Charges et pertes diverses	11 845 000,00		11 845 000,00
Frais du personnel	365 353 643,00		365 353 643,00
impots et taxes	3 804 091,00		3 804 091,00
Charges financières	3 258 788,64		3 258 788,64
Dotation aux amortissements	274 596 340,00		274 596 340,00
Dotation aux provisions	223 268 124,00		223 268 124,00
solde crébiteur	5 819 657,65		5 819 657,65
Totaux	1 815 620 296,50	0,00	1 815 620 296,50
<u>DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT</u>			
Solde débiteur :Perte hors exploitation			0,00
	Bénéfice avant impots		5 819 657,65
	TOTAL		5 819 657,65
<u>DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>			
Impots sur les résultats: IMF			19 267 649,00
	TOTAL		19 267 649,00

TABLEAU DE RESULTATS "CREDIT"

CREDIT	EXPLOITATION	HORS EXPLOIT.	TOTAL
<u>DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOIT.</u>			
_ Productions et Prestations locales	687 476 845,00		687 476 845,00
_ Productions et Prestations Etrangeres	83 229 111,10		83 229 111,10
SOUS TOTAL PRODUCTION	770 705 956,10	0,00	770 705 956,10
_ Produit et profit divers	132 610 597,00		132 610 597,00
_ Autres Produit et profit divers	622 004,00		622 004,00
_ Apport Etat aux services publics(Charges sattellaires)	638 749 125,00		638 749 125,00
_ Apport Etat aux services publics (Fonctionnement et salaires)	272 320 000,00		272 320 000,00
_ Produits financiers	612 614,40		612 614,40
Solde débiteur: Perte		0,00	0,00
TOTAUX	1 815 620 296,50	0,00	1 815 620 296,50
<u>DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT</u>			
Solde crébiteur :Bénéfice d'exploitation			5 819 657,65
	TOTAL		5 819 657,65
<u>DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>			
Perte nette de l'exercice	Bénéfice avant impots		5 819 657,65
			13 447 991,35
	TOTAL		19 267 649,00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	(A) Montant des amortissements cumulés à la fin de l'Exercice précédent	(B) Dotation de l'exercice	(C)		D = (A) + (B) - (C) Montant amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
			Date	Montant	
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Frais d'établissement	51 426 206,44				51 426 206,44
Total	51 426 206,44	-			51 426 206,44
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>			"		
Constructions	329 582,74	796 805,00	"		1 126 387,74
Amenagement des constructions	6 451 229,00	6 262 516,00	"		12 713 745,00
Matériel d'exploitation	61 931 872,41	53 197 689,00			115 129 561,41
Matériel d'Energie,eau et Froid	3 966 463,11	3 470 153,00	"		7 436 616,11
Matériel de Téléphonie et de Transmission	135 692,00	84 657,00	"		220 349,00
Apport Etat (Matériel TV transférers)	82 092 105,60	41 046 052,00	"		123 138 157,60
Apport Etat (Matériel Radio transférers)	121 809 155,20	60 906 487,00	"		182 715 642,20
Apport Etat (Plate Forme E,Ond)	9 694 920,00	4 847 460,00	"		14 542 380,00
Apport Etat (Plate Forme Numérique)	162 400 000,00	81 200 000,00	"		243 600 000,00
Matériel de Transport	24.797 445,08	18 704 005,00	"		43 501 450,08
Matériel de Bureau et informatique	2 129 215,16	1 892 497,00	"		4 021 712,16
Mobilier de bureau	2 795 549,61	2 188 019,00	"		4 983 568,62
Sous total	478 533 229,91	274 596 340,00	"		753 129 569,92
TOTAL	581 385 642,79	274 596 340,00			804 555 776,36